

20 JUIL. 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL

(CORRÈZE)  
Projet de l'entreprise PANNEAUX DE CORREZE - Zone de l'Empereur

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE  
VENTADOUR

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

**Étaient présents :** M. Christophe ARFEUILLERE, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline CORNELISSEN, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre SAUGERAS, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Yves URBAIN, Haute Corrèze Communauté - M. Charles FERRE Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean BOINET, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres. - M. François RATELADE, Haute Corrèze Communauté. - M. Daniel ESCURAT, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Claude BESSEAU, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres

**Étaient excusés :** M. Jean-Noël LANOIR, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (pouvoir à M. Charles FERRE) - M. Philippe CARTIER Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric ZIOLO, Haute Corrèze Communauté - M. Francis DUBOIS, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Bernard GAERTNER, Haute Corrèze Communauté. - M. Pierre CHEVALIER, Haute Corrèze Communauté

**Assistaient en outre à la réunion :** Mme Christine COUDERT-MORIN, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine COURBIER, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille BENESTEAU, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine WILLOCQ, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Pierre GENESTE, Directeur des Services Techniques, Egletons – M. Jean-Philippe ROULLET, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Pierre FRAYSSINET, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres

**Délibération modificative de la délibération n°2023-03**

L'entreprise PANNEAUX DE CORREZE, déjà implantée sur la zone de l'Empereur, fait partie du groupe UNILIN.

Dans le cadre de leur développement mais aussi d'un programme d'actions du groupe dans le domaine de la transition énergétique, l'entreprise a un projet de mise en place d'une chaudière biomasse à l'arrière de leur terrain.

Ce projet est d'ailleurs présenté lors de ce comité syndical au vu des enjeux et en termes d'investissements mais aussi écologiques.

Le permis pour ce projet a été déposé début décembre 2022, des travaux préparatoires de chantier sont en cours et la construction de la chaudière doit démarrer très prochainement et sera terminée sur cette année.

En parallèle le groupe prévoit aussi pour ce site des projets de développement qui nécessiteront une extension des bâtiments dans les prochaines années.

Une fois la chaudière biomasse implantée, l'entreprise ne disposera plus de surface sur son emprise foncière actuelle.

Ce premier projet, mais aussi les futurs développements envisagés permettent de conforter le site sur notre territoire mais aussi sont une garantie pour les emplois existants et futurs.

Deux parcelles , tout à proximité du site, AH62 et AH 110, sont encore disponibles actuellement et pour une surface globale de l'ordre de 16 052 m<sup>2</sup>.

Aussi, il a été convenu avec l'entreprise PANNEAUX DE CORREZE que le SYMA réserve et vende à l'entreprise ces parcelles pour leurs projets de développement lorsqu'elle en fera la demande. Le coût est de 5.50 € HT/m<sup>2</sup>.



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision ; et autorise le Président à signer tous documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président

REÇU LE

20 JUIL. 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

